



La déviation de la partie haute du boulevard Fayol

Alors que le Préfet de la Loire a pris un arrêté le 21 juillet 2006 « autorisant le Conseil général de la Loire, au titre de la loi sur l'eau, à créer la déviation » et a déclaré le 25 juillet 2006 ce projet d'utilité publique, les travaux de la déviation du boulevard Fayol n'ont toujours pas démarré. Or 500 000 € étaient programmés en 2008 par le Département pour réaménager le giratoire du boulevard Fayol.

Le Président du Conseil général a décidé de ne pas respecter cet engagement budgétaire car il voulait connaître le résultat du recours au tribunal administratif de Lyon.

La création de l'association de défense des riverains du boulevard Fayol et l'action du Conseiller général Marc Petit ont permis enfin au

dossier d'avancer : ainsi lors de la commission permanente du 19 juillet 2010, **les conseillers généraux de la Loire ont décidé de lancer le dossier d'enquête parcellaire, dossier indispensable pour faire les acquisitions nécessaires de terrains.**

Suite au recours, **le tribunal administratif de Lyon a rejeté le 30 juillet 2010 la requête de l'association opposée au projet et a maintenu « l'utilité publique du projet de déviation de la RD500 »**. Par contre, il a annulé l'arrêté au titre de la police de l'eau pour un vice de forme du rapport du commissaire enquêteur. Les services du Département de la Loire travaillent dès à présent à la rédaction d'un nouveau dossier au titre de la loi sur l'eau. **Concrètement, les premiers travaux en faveur de cette déviation peuvent démarrer dès 2011.**